

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 5c/97-07
Séance du 7 DEC. 2007

MISE A DISPOSITION PRECAIRE D'UN CHALET AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU PARC DE WESSERLING

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 – 5c/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la convention du 24 mars 1999 réglementant les relations entre le Département du HAUT-RHIN et l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc de WESSERLING et ses avenants successifs,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature de l'avenant n° 7 à la convention du 24 mars 1999 conclue entre le Département du HAUT-RHIN et l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc de WESSERLING, dont le projet est annexé au présent rapport.

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Rémy WITH